

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 13 octobre 2020, à 19 h 30, au 38, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire
M^{mes} les conseillères

Alain THIBAUT
Cécile CAMIRÉ
Carole CHEVARIE
Marie CORBEY
Patricia COUETTE
Daniel CAMIRÉ
Mario GAUMONT

MM. les conseillers

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

SONT AUSSI PRÉSENTES

M^{me} la directrice générale
M^{me} la greffière

Andrée BOUFFARD
M^e Ariane CAMIRÉ

CITOYENS: 4

JOURNALISTE: 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2020-10-283

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 octobre 2020, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-10-284

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D' le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2020-10-285

RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 21 septembre 2020 : décisions CP-0920-309 à CP-0920-324 inclusivement;
- 28 septembre 2020 : décisions CP-0920-325 à CP-0920-337 inclusivement;
- 5 octobre 2020 : décisions CP-1020-338 à CP-1020-362 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-10-286

AUTORISATION DE PAIEMENT – ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DANS LE CADRE DU PROJET DE PROTECTION DE LA PLAGE ROCHELOIS – ENGLOBE CORP. – FACTURES N° 900326872 ET 900330697

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 11 744,10 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 1 174,41 \$, taxes en sus, à l'entreprise ENGLOBE CORP., en paiement des services rendus pour l'étude d'impact environnemental dans le cadre du projet de protection de la plage Rochelois, le tout conformément aux factures n° 900326872 et 900330697, datées du 30 juin 2020 et du 18 août 2020 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 14 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-10-287

AUTORISATION DE PAIEMENT – ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DE BANCS D'EMPRUNT – PROJET DE PROTECTION DU SECTEUR DE LA PLAGE ROCHELOIS – FNX-INNOV INC. – FACTURE N° 384509

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 7 595 \$, taxes en sus, à la firme FNX-INNOV INC., en paiement pour le mandat de services professionnels visant la réalisation d'une étude de caractérisation de bancs d'emprunt dans le cadre du projet de protection du secteur de la plage Rochelois, le tout conformément à la facture n° 384509 datée du 17 août 2020 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 14 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-10-288

AUTORISATION DE PAIEMENT – NETTOYAGE ET INSPECTION DU TROP-PLEIN DE LA STATION DE POMPAGE DES CASCADES – INSPECVISION 3D INC. – FACTURE N° 1341

CONSIDÉRANT l'octroi d'un contrat à l'entreprise INSPECVISION 3D INC., pour l'inspection et le nettoyage du trop-plein de la station de pompage des Cascades;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 5 268 \$, taxes en sus, à l'entreprise INSPECVISION 3D INC., en paiement pour le contrat visant l'inspection et le nettoyage du trop-plein de la station de pompage des Cascades, le tout conformément à la facture n° 1341 datée du 21 juillet 2020 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 15 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-10-289

AUTORISATION DE PAIEMENT – RETENUES CONTRACTUELLES – SERVICES PROFESSIONNELS – MANDAT SPÉCIFIQUE – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DU CONTRAT DE MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (LOT 1) – PROJET N° VPC-STP-SPI-20190429-01 – ENGLOBE CORP.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 3 292,93 \$, taxes en sus, à l'entreprise ENGLOBE CORP., en paiement des retenues contractuelles pour le mandat spécifique quant aux services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (Lot 1), faisant l'objet du projet n° VPC-STP-SPI-20190429-01, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 15 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-10-290

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MANDAT SPÉCIFIQUE – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (LOT 2) – PROJET N° VPC-STP-SPI-20200515-01 – ENGLOBE CORP. - Facture n° 900331210

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 23 014,50 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 2 301,45 \$, taxes en sus, à l'entreprise ENGLOBE CORP., en paiement pour le mandat spécifique quant aux services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (Lot 2), faisant l'objet du projet n° VPC-STP-SPI-20200515-01, le tout conformément à la facture n° 900331210 datée du 24 août 2020 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 8 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2020-10-291

AUTORISATION DE PAIEMENT – ÉTUDES GÉOTECHNIQUES D'UN TRONÇON DU BOULEVARD PORTAGE-DES-MOUSSES – ENGLOBE CORP. – FACTURES N° 900325124 ET 900330072

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 20 350 \$, taxes en sus, à l'entreprise ENGLOBE CORP., en paiement pour les services visant la réalisation d'études géotechniques dans le cadre du projet de réfection d'un tronçon de 450 mètres du boulevard du Portage-des-Mousses, le tout conformément aux factures n° 900325124 et n° 900330072 datées du 5 juin 2020 et du 10 août 2020, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 8 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-10-292

AUTORISATION – OCTROI DE L'AVENANT #2 – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES – PROJET N° VPC-STP-SPI-20180525-01

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat de services professionnels visant l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, projet numéro VPC-STP-SPI-20180525-01, en faveur de l'entreprise LES SOLUTIONS IDC INC., faisant l'objet de la résolution numéro 2018-08-270;

CONSIDÉRANT que des services supplémentaires s'avèrent nécessaires;

CONSIDÉRANT l'avenant #2 proposé par LES SOLUTIONS IDC INC.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'entériner la conclusion de l'avenant #2 proposé par LES SOLUTIONS IDC INC. concernant les services professionnels supplémentaires réalisés dans le cadre du contrat visant l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, projet numéro VPC-STP-SPI-20180525-01, pour une somme de 30 720 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise, aux documents d'appel d'offres et suivant la recommandation du Service des travaux publics en date du 8 septembre 2020;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2020-10-293

ADHÉSION 2020 – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'adhérer à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2020, afin de bénéficier des services et avantages offerts;

D'autoriser la trésorière à payer le coût de l'adhésion s'élevant à 5 097,46 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-10-294

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'IL y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil autorise que la Ville de Port-Cartier utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de leur territoire, de leurs infrastructures et de leurs équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Ville de Port-Cartier conclue une entente avec la FQM;

QUE M. Alain THIBAUT, maire et M^{me} Andrée BOUFFARD, directrice générale, soient autorisés à signer, pour le compte de la Ville de Port-Cartier, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE M. Alain THIBAUT, maire et M^{me} Andrée BOUFFARD, directrice générale, soient autorisés à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2020-10-295

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS –
CONCEPTION FINALE DE LA RECHARGE DE PLAGE – PROJET DE
STABILISATION DU SECTEUR DE LA PLAGE ROCHELOIS –
CONSULTANTS ROPARS INC.**

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme CONSULTANTS ROPARS INC. datée du 20 juillet 2020 pour la conception finale de la recharge de la plage Rochelois;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 20 de la Politique d'achats n° 1006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'octroyer un contrat pour les services professionnels à CONSULTANTS ROPARS INC. pour la conception finale de la recharge de la plage Rochelois, au montant de 16 500 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services de cette firme datée du 20 juillet 2020 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 17 août 2020;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-10-296

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES GÉRÉS AU SOUTIEN DES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – PROCONTACT SOLUTION
INFORMATIQUE**

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise PROCONTACT SOLUTION INFORMATIQUE datée du 22 septembre 2020 pour les services gérés afin de soutenir les technologies de l'information;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 20 de la Politique d'achats n° 1006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'entériner l'octroi d'un contrat à l'entreprise PROCONTACT SOLUTION INFORMATIQUE pour les services gérés au soutien des technologies de l'information, au montant de 3 025 \$, taxes en sus, par mois ne dépassant pas une limite de 25 000 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette firme datée du 22 septembre 2020 et à la recommandation verbale de la direction générale en date du 28 septembre 2020;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

DE préciser que le contrat de services est à durée déterminée, jusqu'à l'embauche d'un technicien en informatique, et ce, sur demande de la direction générale de la Ville de Port-Cartier;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-10-297

OCTROI DE CONTRAT – TEST D'INTRUSION EXTERNE ET AUDIT DE CYBERSÉCURITÉ – VUMETRIC

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise VUMETRIC datée du 28 septembre 2020 pour les services visant à réaliser un test d'intrusion externe et fournir un audit de cybersécurité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 20 de la Politique d'achats n° 1006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'entériner l'octroi d'un contrat à l'entreprise VUMETRIC pour les services visant à réaliser un test d'intrusion externe et fournir un audit de cybersécurité, au montant de 9 000 \$, taxes en sus, et 75 \$ de l'heure pour les appels de services, conformément à l'offre de services de cette firme datée du 28 septembre 2020 et à la recommandation verbale de la direction générale en date du 28 septembre 2020;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-10-298

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit, pour une période qu'il détermine, nommer un maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

DE nommer M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ pour agir à titre de mairesse suppléante de la VILLE DE PORT-CARTIER à compter du 1^{er} novembre jusqu'au 31 décembre 2020;

D'autoriser la mairesse suppléante à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents, chèques et autres effets en l'absence de M. le maire Alain THIBAULT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-10-299

MOUVEMENT DU PERSONNEL – SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel en septembre 2020, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

BACON, Alicia	Monitrice-surveillante	2020-09-08
BOIVIN, Anabelle	Monitrice-surveillante	2020-09-08
CORMIER, Olivier	Moniteur-surveillant	2020-09-08
GOSELIN, Aurélie	Monitrice-surveillante	2020-09-08
JACQUES, Marie-Soleil	Monitrice-surveillante	2020-09-08
THÉRIAULT, Mireille	Surveillante aux activités sportives	2020-09-23

TERMINAISON

GAGNON, Bernard	Pompier à temps partiel	2020-08-31
BACON, Rebecca	Monitrice-surveillante	2020-09-04
CHRÉTIEN, Léia	Monitrice-surveillante	2020-09-04
DUCHAÎNE, Nelly	Monitrice-surveillante	2020-09-04
DUPUIS, Marie-Kali	Monitrice-surveillante	2020-09-04
GAUTHIER, Mathis	Moniteur-surveillant	2020-09-04
GIRARD, Mégane	Monitrice-surveillante	2020-09-04
PHILIPPE-BEZEAU, Camille	Monitrice-surveillante	2020-09-04
TREMBLAY, Adam	Moniteur-surveillant	2020-09-04
VIGNEAU, Laurianne	Monitrice-surveillante	2020-09-04
BROUSSEAU, Stéphane	Technicien informatique	2020-09-14

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-10-300

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20140725-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60675167

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 144 454,90 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 14 445,49 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20140725-01, le

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

tout conformément à la facture numéro 60675167 datée du 25 septembre 2020 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 29 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-10-301

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS - MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 - TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60674735

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 1 673,64 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 167,36 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60674735, datée du 21 septembre 2020 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 29 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-10-302

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS - MANDAT SPÉCIFIQUE – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (LOT 2) – PROJET N° VPC-STP-SPI-20200515-01 – ENGLOBE CORP.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 18 949 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 1 894,90 \$, taxes en sus, à l'entreprise ENGLOBE CORP., en paiement pour le mandat spécifique quant aux services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (Lot 2), faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-SPI-20200515-01, le tout conformément à la facture n° 900333422, datée du 17 septembre 2020 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 29 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-10-303

AUTORISATION DE PAIEMENT – ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DANS LE CADRE DU PROJET DE PROTECTION DE LA PLAGE ROCHELOIS – ENGLOBE CORP. – FACTURES N° 900333127 ET 900333129

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 441,23 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 44,12 \$, taxes en sus, à l'entreprise ENGLOBE CORP., en paiement des services rendus pour l'étude d'impact

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

environnemental dans le cadre du projet de protection de la plage Rochelois, le tout conformément aux factures n° 900333127 et 900333129, datées du 15 septembre 2020 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 29 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-10-304

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – SUPPORT TECHNIQUE VISANT L'ANALYSE D'ÉQUIVALENCE POUR L'ISOLATION DE LA TOITURE SUR LE BÂTIMENT DU 20, BOULEVARD DES ÎLES – BIRON LEBLANC INC. – FACTURE N° 20-006 A

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 720 \$, taxes en sus, à la firme BIRON LEBLANC INC., en paiement pour le contrat visant notamment les services professionnels requis pour le support technique visant l'analyse d'équivalence pour l'isolation de la toiture sur le bâtiment du 20, boulevard des Îles, faisant partie du projet de la résolution numéro 2019-08-244, le tout conformément à la facture n° 20-006 A datée du 14 septembre 2020 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 29 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-10-305

ADJUDICATION DE CONTRAT – LOCATION D'UN BOUTEUR SUR CHENILLES - PROJET N° VPC-STP-AB-20200812-01

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, JEAN FOURNIER INC., le contrat de location d'un boteur sur chenilles faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-AB-20200812-01, pour la location mensuelle de 11 750 \$, taxes en sus, et ce, du 15 décembre 2020 au 15 avril 2021 (4 mois) pour un montant total de 47 000 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 30 septembre 2020, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 30 septembre 2020;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-10-306

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LE PROJET D'UTILISATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES POUR LA RESTAURATION DU COUVERT VÉGÉTAL DE SABLIERES – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES

CONSIDÉRANT que les boues municipales représentent un apport

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

considérable de matières organiques lors des vidanges des étangs aérés et que des travaux sont actuellement en cours dans les étangs aérés;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente avec la MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES permettrait l'écoulement des boues et la revitalisation d'une sablière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'entériner le Protocole d'entente concernant le projet d'utilisation de matières résiduelles fertilisantes pour la restauration du couvert végétal de sablières intervenu entre la MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES et la Ville de Port-Cartier présentée au conseil municipal lors de la commission permanente du 5 octobre 2020;

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, le protocole mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-10-307

AUTORISATION POUR L'UTILISATION DES INSTALLATIONS DE L'ÎLE MCCORMICK – SÉANCE PHOTOS AVEC VOTRE ANIMAL DE COMPAGNIE – 17 OCTOBRE 2020 – COMITÉ ORGANISATEUR 2020 DU RELAIS POUR LA VIE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'autoriser l'utilisation du site de l'Île McCormick, suivant les conditions et indications précisées en commission permanente du 5 octobre 2020 notamment quant à la surveillance, les mesures gouvernementales mises en place en situation de pandémie et la sécurité de l'événement, l'obtention d'assurances nécessaires par le comité organisateur du Relais pour la Vie – Port-Cartier aux fins de la tenue d'une activité de séance photos avec votre animal de compagnie, qui aura lieu le 17 octobre 2020;

QUE le comité organisateur du Relais pour la Vie – Port-Cartier soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier, ainsi que le service ambulancier de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2020-10-308

APPROBATION DES DÉPENSES – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAV), VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATIONS (PPA) – DOSSIER N° 00029234-1-97022(09)-2020-06-01-34 – ÉTUDES GÉOTECHNIQUES D'UN TRONÇON DU BOULEVARD PORTAGE-DES-MOUSSES

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier a pris connaissance des modalités

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'approuver les dépenses d'un montant de 20 350 \$, taxes en sus, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-10-309

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2020-2023 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES – MINISTÈRE DE LA FAMILLE

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021;

DE confirmer que M^{mes} les conseillères Cécile CAMIRÉ et Marie CORBEY sont les élues responsables des questions familiales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-10-310

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS- LOGIS

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

ATTENDU QUE certains ménages de la Ville de Port-Cartier ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

DE demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

DE transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée LAFOREST, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, M^{me} Sonia LEBEL, et au ministre des Finances, M. Éric GIRARD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2020-10-311

ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE D’UNE CAMIONNETTE 4x4 DE TYPE COMMERCIAL POUR SERVICE DUR MUNIE D’UNE BOÎTE EN FIBRE DE VERRE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PROJET N° VPC-STP-AV-20200427-02

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D’adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit PASCAL AUTOMOBILES INC., le contrat visant la fourniture d’une camionnette 4x4 de type commercial pour service dur munie d’une boîte en fibre de verre pour le Service des travaux publics, projet n° VPC-STP-AV-20200427-02, pour une somme de 84 880 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, aux devis et documents d’appel d’offres qui s’y rapportent ainsi qu’à la recommandation du Service des travaux publics en date du 8 octobre 2020;

DE préciser que le montant de cette acquisition sera puisé à même l’excédent de fonctionnement cumulé;

D’autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-318, INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONCERNANT LA CITATION DE L’ÉGLISE SAINT-ALEXANDRE À TITRE D’IMMEUBLE PATRIMONIAL »

M^{me} la conseillère Patricia COUETTE donne avis de motion que le projet de règlement n° 2020-318 intitulé : « Règlement concernant la citation de l’église Saint-Alexandre à titre d’immeuble patrimonial », qu’elle présente et dépose, sera soumis pour adoption à une prochaine séance.

Ce règlement vise à citer l’église Saint-Alexandre située au 55, boulevard du Portage-des-Mousses de Port-Cartier, lot 4 693 601 du cadastre du Québec, en la circonscription foncière de Saguenay, à titre de bien patrimonial.

Les motifs menant à la citation de cet immeuble sont la valeur historique et identitaire, la valeur artistique, la valeur d’authenticité et la valeur architecturale. L’église, construite en 1963, est le lieu de plusieurs échanges religieux et communautaires. Les matériaux, l’architecture, le clocher et la pièce de métallurgie située sur le mur extérieur sont représentatifs d’une partie de l’histoire et du développement de la Ville de Port-Cartier.

Ce règlement entrera en vigueur à compter de la date de sa publication, conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel* et à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du comité consultatif d’urbanisme, qui agira à titre de conseil local du patrimoine, conformément aux avis qui seront donnés à cette fin.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2020-10-312

DEMANDE À SOUMETTRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC AFIN DE RÉDUIRE LA VITESSE DANS LE SECTEUR DU 2042, ROUTE JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE divers principes guident l'établissement d'une limite de vitesse sur les routes du Québec et que principalement, toute limite de vitesse doit représenter un point d'équilibre raisonnable entre la mobilité et la sécurité, en plus d'améliorer la sécurité des usagers des chemins publics et une certaine uniformité pour les routes provinciales;

CONSIDÉRANT QUE la vitesse actuelle dans le secteur du 2042, route Jacques-Cartier, à Port-Cartier est problématique pour la sécurité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

DE demander au ministère des Transports du Québec de réduire la vitesse dans le secteur du 2042, route Jacques-Cartier, à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-10-313

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE POUR LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2021 - MINISTÈRE DE LA FAMILLE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le *Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2021* (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Port-Cartier souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2020-2021 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période de relâche scolaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre dudit programme, afin de présenter un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire;

D'autoriser M^{me} Diane ROUX, superviseure aux sports, à agir à titre de mandataire déléguée pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

la convention d'aide financière au nom de la Ville de Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M. LE MAIRE ALAIN THIBAUT

Il mentionne que la Ville a obtenu une subvention au montant de 349 220 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances de la municipalité. Il mentionne également que, pour le moment, à moins d'indication contraire de la Santé publique, aucune interdiction n'est prévue pour la fête d'Halloween. On demande prudence et vigilance aux parents afin de respecter les mesures sanitaires.

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Il n'a rien de particulier à mentionner, il remercie les gens de leur présence.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE CÉCILE CAMIRÉ

Elle salue les personnes présentes, elle n'a rien de particulier à mentionner.

M. LE CONSEILLER MARIO GAUMONT

Il mentionne qu'il aura une rencontre du comité de sécurité publique ce jeudi avec le conseiller M. Daniel CAMIRÉ.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE CAROLE CHEVARIE

Elle souligne l'entrée en poste du nouveau directeur de la STATION RÉCRÉOTOURISTIQUE DE SKI GALLIX, il s'agit de M. Lois BABIN.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE MARIE CORBEY

Elle mentionne que la Ville travaille actuellement sur une politique familiale et a reçu le soutien du ministère au montant de 6 000 \$. Elle souligne également le travail des gens de la SADC qui sont allés chercher 2 000 000 \$ de subvention afin de venir en aide aux petites entreprises.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE PATRICIA COUETTE

Elle mentionne que la Chambre de commerce de Port-Cartier a pris la décision d'annuler le défilé de Noël pour cette année en raison de la pandémie. Les oriflammes seront quand même installées sur le boulevard des Îles afin de promouvoir l'achat local.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

**RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE
SÉANCE ANTÉRIEURE**

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

QUESTIONS DU PUBLIC :

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

2020-10-314

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE:

QUE la séance ordinaire du 13 octobre 2020 soit levée à 20 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée**

**M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière**

AC/bb

**Alain THIBAUT
Maire**